

Votre contact

Christine DUJARDIN
Tél. : 03 20 72 17 15
cdujardin@ffb5962.fr

Durée

2,00 jour(s) - 14:00 heures

Public

Ouvriers, techniciens et artisans, tout membre de l'encadrement ayant à monter et utiliser des échafaudages fixes de pieds.

Prérequis

Etre âgé de 18 ans au moins, savoir lire et être apte médicalement, sans limitation de port de charge.

Posséder une expérience professionnelle du montage fréquent d'échafaudages de plus d'un an.

Être formé à l'utilisation des EPI contre les chutes de hauteur

Moyens techniques et pédagogiques

(Théorie 50%, Pratique 50%)

Vidéo projection (diaporama), débat, pratique avec échafaudages à cadres et multidirectionnels et leurs accessoires.

Pour les formations en entreprise, la mise à disposition d'un échafaudage de pieds à cadres et d'un échafaudage de pied multidirectionnel est impérative ainsi que leurs accessoires suivants : Consoles, poutres, stabilisateurs, ancrages, potence et poulie...

Equipement de protection individuelle

Chaussures de sécurité, casque, gants, harnais et longues obligatoires

Contrôle des connaissances

Un test QCM plus un contrôle lors de la pratique déterminent la compétence acquise.

La formation fera l'objet d'une attestation de fin de formation précisant les objectifs de celle-ci ainsi que la validation des acquis.

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable d'organiser son chantier, de monter et utiliser les échafaudages fixes dans les règles de l'art, en connaissant les risques, la réglementation, les méthodes de montage, la technologie des structures mises en œuvre, le contrôle de la stabilité et les conditions d'utilisation.

Contenu

Conformément au décret 2004-924 du 01/09/2004 et à la Recommandation 408 de la CNAMTS.

- La vérification de l'état du matériel
- Les opérations de montage et de démontage en SECURITE des différents types d'échafaudages de pieds.
- Le calage, l'amarrage, le contreventement ...
- Elinguer et treuiller des charges à partir de l'échafaudage.
- Les vérifications journalières.
- Communiquer, rendre compte et prendre les mesures pour remédier à des situations dangereuses.
- Apprécier la qualité et la résistance des ancrages et amarrages de l'échafaudage.
- Vérifier la conformité du montage par rapport au plan d'installation et/ou aux dispositions prévues par le constructeur.